

**« Normandie Fonds d’Urgence Culture» :**

**La Région Normandie favorise le cinéma en Normandie, fragilisé par la crise sanitaire**

**Catherine Morin-Desailly, Présidente de la commission de la culture, de l’éducation et de la communication au Sénat, conseillère régionale de Normandie, Présidente de la commission culture, Patrick Gomont, Vice-Président de la Région Normandie en charge de la culture et du patrimoine, et  Richard Patry, Président de la Fédération Nationale des Cinémas Français et de la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie, ont présenté aujourd’hui, à l’Hôtel de Région à Rouen, le plan de soutien mis en place par la Région pour le cinéma, dans le cadre du dispositif « Normandie Fonds d’Urgence Culture».**

Le 15 juin, les élus régionaux ont voté en Commission permanente l’élargissement du  dispositif régional de soutien exceptionnel à la culture aux industries culturelles du livre et du cinéma. Ce dispositif vient compléter le premier volet du « Fonds d’urgence Culture », adopté le  27 avril dernier par la Région, à destination des secteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels.

Il s’adresse aux structures impactées par les annulations de manifestations ou de projets et les fermetures obligatoires. Il doit permettre aux structures les plus fragilisées de disposer du niveau de trésorerie suffisant pour maintenir l’emploi, couvrir leurs charges courantes et éviter ainsi la cessation de paiement. Il doit aussi permettre d’encourager le retour du public lors de la réouverture, en accompagnant la réorganisation et l’accueil. Le soutien de la Région dans le cadre de ce dispositif prendra principalement la forme de subventions de fonctionnement.

**Un effort régional supplémentaire de 3 millions d’euros pour la culture**

**Dans ce contexte sans précédent de crise sanitaire, et pour soutenir la culture dans son ensemble, dont le cinéma, la Région a décidé de réaliser un effort supplémentaire de 3 millions d’euros.** Un fonds d’urgence de 2 millions d’euros, dont 500 000 euros consacrés au cinéma, et un fonds de relance de 1 million d’euros ont été mis en place.

Ce fonds a deux objectifs majeurs :

- Soutenir les structures les plus fragilisées par la fermeture de leurs établissements ou l’annulation de leurs projets,

- Accompagner la réouverture des salles de cinéma.

Dans le cadre du fonds d’aide à la création et à la production cinéma et audiovisuel de la Région Normandie, l’effort de la Région pour soutenir le **développement des sociétés de production** est porté à 270 000 euros, (+ 70 000 euros), et **l’accompagnement des auteurs-autrices (aide à l’écriture)** se monte à 108 500 euros (+ 30 000 euros).

**- Atouts Normandie : la Région encourage la fréquentation des cinémas par la jeunesse**

Le montant de l’avantage «cinéma» de la carte «Atout Normandie» est portéde **16 à 20 euros.** Pour mémoire, ce dispositif régional permet aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidants ou scolarisés en Normandie, de bénéficier d’une réduction pour l’accès à des séances mais également pour l’achat d’un abonnement cinéma.

**- Un soutien direct aux salles de cinéma**

**La Région va compenser les pertes de recettes de billetterie** subies entre le 16 mars et le 30 septembre 2020 sur les dispositifs scolaires(écoles, collèges et lycées) d’éducation à l’image. 85 salles de cinéma, sont potentiellement concernées, représentant 80.000  entrées.

**- Accompagnement des sociétés de productions**

Une partie des coûts supplémentaires, directement imputables à l’arrêt brutal des projets en cours de production entre le 15 mars et le 30 Juin, sera couverte par la Région.

Afin que cette aide profite aussi en premier lieu aux auteurs-réalisateurs, une attention particulière sera portée au respect des engagements pris en leur faveur : maintien des contrats et rémunérations ou remboursement des frais supplémentaires engagés.

**- Maintien des subventions à l’organisation des festivals et manifestations**

A l’instar d’autres secteurs d’activité, les subventions pour l’organisation de festivals et manifestations annulées ou reportées, sont maintenues, sur la base des dépenses engagées.

Un soutien supplémentaire sera consacré à la compensation les baisses de recettes ou les coûts supplémentaires causés par l’annulation ou report directement liés au COVID 19.

**- La Région finance les mesures sanitaires pour la réouverture des salles de cinéma**

La Région souhaite encourager le retour du public dans ces établissements et accompagnera financièrement la mise en place des mesures sanitaires afin de réduire leur impact financier pour les salles de cinéma les plus fragiles.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr